

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé.
Exercice 2019 : subventions de fonctionnement (6ème répartition) et d'investissement (4ème répartition).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation les demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2019.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 119 000 € en fonctionnement pour les associations de lutte contre la précarité ;
- 2) 77 300 € en fonctionnement pour les associations de solidarité/santé ;
- 3) 178 544 € en investissement - biens mobiliers ;
- 4) 8 000 € en investissement - bâtiments.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat, conforme au modèle type prévu à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Par ailleurs, lors de la Commission permanente du 27 juin 2019 il a été voté 600 000 € au profit de la Banque Alimentaire pour le projet de légumerie solidaire. Je vous propose de réaffecter le montant de cette subvention à l'Association Fruits et Légumes Solidaires (AFLS) récemment créée par la Banque Alimentaire pour porter le projet spécifique "atelier de transformation et distribution de fruits et légumes". Cette réaffectation est sans incidence financière, l'engagement comptable ayant déjà été effectué.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

